



COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

2 août 2016

Soixante-troisième session
Le Caire (Égypte), 3-6 octobre 2016

RENFORCEMENT DU SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION SANITAIRE
POUR UNE MEILLEURE NOTIFICATION DES INDICATEURS DE BASE
RÉGIONAUX ET DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Objectifs de la réunion

Les objectifs de la réunion consistent à informer les États Membres sur les points suivants :

- complétude de la notification des 68 indicateurs par pays pour 2014 et 2015 ;
- issue de la réunion interpays qui a examiné les résultats de l'évaluation et discussion des modalités d'amélioration de la notification et de la qualité des indicateurs de base ;
- résultats définitifs de l'évaluation de la capacité de chaque pays à établir des rapports sur les indicateurs de base ;
- défis existants en matière d'établissement de rapports sur les indicateurs de base et appui technique nécessaire pour améliorer la qualité et la notification ;
- stratégies des pays pour améliorer leur capacité à établir des rapports sur tous les indicateurs de base ;
- plans pour la collecte et la notification des indicateurs des ODD liés à la santé (ODD 3).

Contexte

Le renforcement des systèmes d'information sanitaire constitue une priorité pour l'OMS dans la Région. Le travail considérable entrepris avec les États Membres depuis 2012 a abouti à l'élaboration d'un cadre clair pour les systèmes d'information sanitaire et à l'identification de 68 indicateurs de base axés sur trois composantes principales : 1) surveillance des déterminants de la santé et des risques ; 2) évaluation de l'état de santé, y compris la morbidité et la mortalité par cause spécifique ; et 3) évaluation de la réponse du système de santé.

Les indicateurs de base régionaux ont été approuvés par le Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale lors de sa soixante et unième session, et les États Membres ont commencé à adopter les indicateurs de base et à établir des rapports à leur sujet en 2014. Afin de faciliter une collecte et une analyse normalisées des données et la notification des indicateurs de base, un registre concis des indicateurs, comportant les caractéristiques clés, a également été publié.

Dans le cadre de son action visant à renforcer les systèmes nationaux d'information sanitaire, l'OMS apporte son soutien au renforcement des capacités en matière de certification des

décès, de codage selon la Classification internationale des maladies (CIM) et d'utilisation de la plateforme DHIS 2 pour améliorer la notification des données sur les établissements de santé. Parmi les autres actions visant à combler les lacunes en matière de données, figure une nouvelle vague d'enquêtes sur les examens de santé qui a été élaborée par l'OMS. L'enquête sur les examens de santé, menée récemment en Tunisie, permettra aux pays d'établir des rapports sur des indicateurs de base pertinents portant sur une population donnée, de suivre les progrès effectués en vue de la couverture sanitaire universelle et de fournir des données fiables pour la prise de décision et l'élaboration des politiques. Toutefois, les efforts des pays pour établir des rapports réguliers sur les indicateurs de base sont loin d'être satisfaisants. Plusieurs facteurs interviennent dans l'incapacité des pays à établir des rapports, incluant les éléments suivants : la fragmentation, des lacunes et des faiblesses majeures dans les systèmes nationaux d'information sanitaire, ainsi qu'une capacité nationale inadéquate en matière de collecte, compilation, analyse et diffusion des informations aux niveaux national et infranational.

Les données pour les indicateurs de base régionaux proviennent de sources variées. Il s'agit notamment de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, des enquêtes et des systèmes d'information sanitaire de routine. Quelle que soit la source des données pour les indicateurs de base, des évaluations régulières des systèmes nationaux d'information sanitaire et des capacités des pays, ainsi que des plans futurs pour établir des rapports sur les indicateurs de base sont justifiés. Cet aspect est primordial dans le contexte de la révolution des données et des ODD qui appellent les pays à encourager et à promouvoir l'innovation, afin de combler les lacunes en matière de données et de fournir leadership et coordination, pour faire en sorte que la révolution des données joue pleinement son rôle dans la réalisation du développement durable.

Pour atteindre cet objectif, un outil national d'évaluation rapide, en ligne, de la capacité à établir des rapports sur les indicateurs de base a été élaboré. Il porte essentiellement sur les domaines clés suivants : 1) disponibilité des données de base ; 2) fréquence des rapports sur les indicateurs de base ; 3) principales méthodes statistiques et approches pour générer les indicateurs ; 4) contraintes critiques dans l'établissement des rapports sur les indicateurs de base ; 5) inventaire de toutes les enquêtes menées auprès des populations et au sein des établissements au cours des cinq dernières années, ainsi que les plans futurs ; et 6) expérience et impression des estimations mondiales présentées par les Nations Unies.

Résultats escomptés

- Compréhension plus large des États Membres en ce qui concerne les actions prioritaires visant à renforcer les systèmes nationaux d'information sanitaire.
- Consensus quant aux prochaines étapes pour combler les lacunes en matière de génération de données fiables pour les 68 indicateurs du système régional d'information sanitaire.
- Identification des facteurs favorables ou des obstacles potentiels à la notification bien organisée des indicateurs des ODD liés à la santé et actions destinées à améliorer la capacité des États Membres à établir des rapports.
- Élaboration d'actions pour le suivi des stratégies proposées en vue d'améliorer la qualité des indicateurs de base et les rapports auxquels ils donnent lieu.